

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 novembre 2018

Convocation du 5 novembre 2018 - Secrétaire de séance : Frédéric PITEL

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mme Estelle PERRIER, Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL.

Absent : Gilles GROS

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2018 est approuvé par 6 voix POUR.

### **PROJET D'ETUDE SUR L'AVENIR SCOLAIRE DU TERRITOIRE**

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 31 octobre à laquelle a assisté Estelle Perrier. Il s'agissait de préciser les contenus de la délibération d'intention de faire procéder, par un bureau spécialisé, à une étude de faisabilité d'un pôle unique d'enseignement primaire sur le territoire. Cette réunion a pris note de la délibération des Moussières, des dates des conseils municipaux de La Pesse et des Bouchoux qui aborderaient cette question. L'ensemble des membres a redit que l'étude ne devait pas porter uniquement sur l'idée d'un pôle unique mais devait explorer tous les possibles sur notre territoire en intégrant le périscolaire, l'extrascolaire et la petite enfance tout en tenant compte de la problématique des transports.

Il a été convenu que des contacts seraient pris avec des responsables de territoires qui avaient mené de telles études et qu'il fallait jeter les bases d'un cahier des charges pour le bureau d'études qui serait retenu.

Le Conseil se retrouve sur les points essentiels élaborés par cette réunion et décide, par 6 voix POUR, de valider son intention de faire procéder à une étude de scénarios en vue de la mise en place d'un regroupement intercommunal unique sur le secteur, de confier cette étude aux deux SIVOS de Bellecombe/Les Moussières/Septmoncel-Les Molunes et La Pesse/Les Bouchoux. Cette étude sera portée par un seul des deux SIVOS et le reste à charge, après déduction de la DETR, sera partagé au prorata de la population des villages constituant ces SIVOS. Il va de soi que cet engagement sera caduc si la tutelle supprime un poste lors des deux prochaines rentrées.

Les communes sont par ailleurs en attente d'une rencontre avec le nouveau directeur académique de l'Education Nationale dans le Jura.

### **BILAN DE LA REUNION DES ELUS DES INTERCOMMUNALITES DU HAUT JURA**

Une réunion des élus des intercommunalités pressenties pour une fusion à venir, à savoir Haut Jura Saint Claude, Jura Sud, Arcades, Les Rousses et la Grandvallière, s'est tenue, à l'initiative du préfet du Jura le 10 novembre à Morbier. Stéphane Gros, Frédéric Pitel et Bernard Fellmann y ont représenté la commune. Entre 200 et 300 élus ont participé à cette réunion.

Dès l'entrée en matière, Jura Sud a déclaré vouloir se tourner vers les communautés qui jouxtent le lac de Vouglans et renoncer à une fusion avec le Haut Jura. Par ailleurs, le président de la Grandvallière a fait état de ses hésitations quant à cette fusion.

Le préfet a posé cette fusion comme une nécessité compte tenu des transformations des territoires et de leur dépendance de plus en plus grande aux dynamiques des territoires voisins. Selon lui, c'est le poids du territoire et sa visibilité qui sont en jeu. Deux témoignages d'élus de communautés fusionnées ont fait le point sur les conséquences positives de leurs démarches en termes de mutualisation et d'investissement.

Les élus sont intervenus à différents niveaux, tantôt en manifestant une certaine méfiance voire une certaine défiance par rapport à ce projet, d'autres en listant les nombreuses perspectives positives de cette fusion.

La gouvernance, la question très importante de la place des petites communes, de l'éloignement du lieu des décisions, des compétences à retenir pour cette grande communauté, des retours de certaines compétences aux communes ont été abordées à plusieurs reprises par les intervenants.

Une sorte de comité de pilotage composé d'une vingtaine de personnes issues des communautés a été proposé en fin de séance mais sans être précisé complètement.

## **SUBVENTION POUR UN SPECTACLE A L'ECOLE DES SORBIERS**

Le maire transmet au Conseil une demande de subvention pour un spectacle de fin d'année scolaire venant de la directrice de l'école des Sorbiers. Il est rappelé que, lorsqu'il n'y a pas de projet de voyage scolaire, les trois communes du SIVOS peuvent financer, à parts égales, un spectacle réservé aux élèves des Sorbiers. Les dernières expériences avaient été menées avec une participation de 300€ par commune. Le Conseil décidera de porter cette aide au budget 2019 si l'ensemble des communes du SIVOS donnent de nouveau leur accord à ce principe.

## **TRAVAUX MAIRIE AUX COUPES**

L'ensemble des documents a été remis aux entreprises lors d'une réunion de préparation du chantier le 19 octobre. Selon la météo des semaines qui viennent, l'entreprise de maçonnerie pourrait intervenir pour les premiers travaux.

## **CHEQUE ECONOMIES D'ENERGIE**

Lors des travaux de restructuration de l'appartement aux Coupes en 2016, nous avons initié, avec le SIDEC du Jura, une demande de certificat d'économies d'énergie basée sur l'investissement important engagé au niveau de l'isolation. Après deux ans d'instruction, notre dossier a été pris en compte et un chèque Economies d'énergie de 1663,79€ a été remis à la commune par le SIDEC lors de l'exposition Made in Jura à Dole.

## **CHANTIER FENÊTRES A BOULEME**

Les fenêtres et volets en aluminium ont été commandés à l'entreprise Morand. La pose se fera fin novembre.

## **CONVENTIONS DE DENEIGEMENT HIVER 2018/2019**

Les conventions de déneigement ont été mises à jour à partir de l'indice TP1 qui sert de référence. Cela entraîne une légère augmentation des prestations après trois années de stabilité ou même de légère baisse de cet indice. Les jalons ont été posés sur la plus grande partie du réseau communal par les riverains bénévoles que le Conseil remercie.

## **TRAVAUX MUR DU CIMETIERE AUX MOUSSIERES**

La facture des travaux de réfection du mur du cimetière aux Moussières a été réglée soit 4046,40€ à la charge de Bellecombe. Reste à régler les deux prestations de l'huissier qui a mené les constats avant et après travaux.

## **TRAVAUX CIS DES COMBES**

Les travaux se poursuivent selon le calendrier prévu.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Entretien du poêle à granulés du logement des Coupes**

L'entretien annuel du poêle à granulés de l'appartement communal des Coupes a été réalisé par l'entreprise Haut Jura Energies.

- **Bilan de l'opération Brioches de l'UNAPEI**

Les brioches de l'opération ont toutes été vendues par Josiane Gaudy et Claudette Gros. Le Conseil les remercie pour leur engagement dans cette opération de soutien organisée par l'UNAPEI.

- **Demande de salle pour réunions**

Le maire informe le Conseil de deux demandes de salles reçues de la part de l'ESF et de l'ADEFOR39, la première pour la tenue de son assemblée générale le 30 novembre et la seconde pour la première assemblée générale de l'ASA de La Pralouse le 7 décembre. La salle des Coupes sera mise gratuitement à la disposition de ces deux associations.

- **SICTOM**

Frédéric Pitel revient sur la dernière réunion du SICTOM qui a décidé une hausse légère de la cotisation recouvrée auprès de la communauté de communes. Il précise aussi deux investissements importants que sont le changement du parc informatique pour intégrer le prélèvement des impôts à la source (PAS) et l'achat d'un dispositif nettoyeur de containers et de deux camions (environ 400.000€).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme Estelle Perrier demande au maire de préciser sa position quant au circuit de raquettes dit « des Trois Gîtes ». Le maire, en réponse à cette demande, reprend les arguments qu'il a développés devant la commission intercommunale de sécurité sur les pistes le 15 octobre 2018. Cette piste n'est pas linéaire mais bien un circuit qui relie les trois gîtes à l'origine de cette idée à savoir Chez Verguet, La Guienne et La Dalue. Ce circuit démarre et arrive aux Trois Cheminées, là où la communauté de communes a installé le mobilier et les balises d'entrée des pistes, là où les pratiquants de raquettes ou de ski peuvent stationner leurs véhicules sans problème sur un parking public. Il n'y a pas de parking réservé le long du chemin de La Dalue et le maire ne tient pas à ce que la circulation sur le chemin maintenant déneigé soit rendue difficile par la présence de véhicules mal garés. Mme Perrier assure pouvoir mettre un parking à disposition sur sa propriété. Cette proposition peut être étudiée.

La séance est levée à 17h15.

Le Maire,  
Bernard FELLMANN